



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M le maire, Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme NADAL, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à M. VANNUCCI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180627-2018_141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018
Affichage : 04/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mercredi 27 juin 2018

Délibération N°2018/141

Programmation de médiation culturelle du Palais Fesch-
musée des Beaux-Arts
Année 2018

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La programmation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public, elle est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir des différentes typologies de public.

II.1 Les actions à destination des publics adultes

Le Palais Fesch en tant que musée labellisé "musée de France" est soumis au contrôle scientifique et technique de l'État, Il bénéficie de l'aide et de l'expertise de ce dernier. Il a l'obligation de mener des activités scientifiques par des professionnels qualifiés et doit obligatoirement disposer d'un service de médiation culturelle propre avec des personnels qualifiés (cf. Code du Patrimoine livre IV, titre IV, chapitre 1er).

Aussi, le Palais Fesch propose des actions de médiation culturelle portées par deux médiatrices spécialisées en histoire de l'art. Ces actions se déroulent pour l'essentiel dans l'enceinte du Palais Fesch, (ateliers, visites guidées...), néanmoins des actions dites « hors les murs » sont également mises en place afin de faire connaître le musée à un public qui ne s'y rendrait pas spontanément, ou qui est dans l'impossibilité de s'y rendre. Ces actions feront l'objet de communications.

II.1.1 Les animations au Palais Fesch

De nombreuses actions sont proposées tout au long de l'année au sein du Palais Fesch, en lien avec les collections permanentes du musée, ou bien en fonction des expositions temporaires présentées. Certaines, face à leur succès, sont reconduites depuis plusieurs années ; d'autres sont proposées pour la première fois.

1) Cours et conférences

a) Les cours d'histoire de l'art du Louvre, mis en place en 2017 pour la première fois à Ajaccio ont rencontré un très important succès ; il serait donc intéressant de les poursuivre chaque année. Une nouvelle série thématique sera proposée pendant l'année 2018.

b) Des conférences en lien avec les expositions temporaires de l'année 2017-2018 auront lieu une fois par mois d'octobre à juin ; elles auront pour but de rendre accessible au public le contenu scientifique des expositions et ainsi permettre une meilleure compréhension de ces expositions par le visiteur.

c) Un cycle de conférence sur le lien entre l'art et la littérature sera organisé en partenariat avec l'association *Via grenelle*. Ces conférences se tiendront dans l'enceinte du Palais Fesch tous les deux mois et feront ainsi le lien avec les rencontres littéraires « Racines de ciel ».

d) Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine napoléonien, des représentants de la Fondation Napoléon interviendront une fois tous les deux mois pour des conférences au Palais Fesch.

e) Une heure, une œuvre : animées par les personnels du musée, ces séances permettront à un public salarié, de venir découvrir certaines œuvres d'art en profitant de leur heure de déjeuner. L'accent serait mis sur les œuvres récemment exposées.

f) Deux journées d'études seront consacrées aux recherches sur la collection du cardinal Fesch. En effet deux historiens d'art travaillent depuis 2 ans sur cette collection ; les journées d'études permettraient de faire un bilan d'étape de ce travail.

2) Cours de pratique artistique

a) Les cours de copie d'œuvre, animés par M. Michel-Ange Poggi, artiste peintre, seront poursuivis en raison de leur grand succès. Les participants y apprennent la peinture en copiant des œuvres du musée. Chaque élève devra s'acquitter de 30 euros par mois.

b) Un second cours pour les adultes, consacré à l'apprentissage des techniques anciennes de dessin et de peinture sera inauguré à partir d'octobre 2017. Afin de toucher un public différent de celui des cours de copie, il serait proposé deux fois par mois en soirée. Le tarif de ces cours est de 30 euros par mois.

3) Visites guidées

Des visites guidées thématiques, organisées par la documentaliste une fois par mois les vendredis après-midi, seront poursuivies. Afin d'approfondir l'étude des tableaux de la collection une visite en deux temps est proposée : un parcours thématique dans les salles du musée, puis une consultation d'ouvrages à la bibliothèque d'histoire de l'art.

Les participants à ces visites devront s'acquitter de l'entrée du musée.

4) Concerts, spectacles de danse

a) Des concerts méridiens sont organisés en partenariat avec le conservatoire de Corse, Henri Tomasi, les mercredis midi une fois tous les deux mois ; les élèves du conservatoire venant gratuitement jouer dans les salles du musée. Ces actions sont gratuites.

b) A titre exceptionnel (événement particulier, journée nationale) des concerts supplémentaires ou des spectacles de danse pourront également être joués dans l'enceinte du Palais Fesch.

Afin de mettre en évidence les ouvertures du musée le dimanche à partir de janvier 2018, des concerts ou spectacles de danse s'adressant à un public familial seront programmés certains dimanches.

Des représentations de danse d'époque empire pourront également avoir lieu pour mettre en avant les collections napoléoniennes.

c) des concerts à l'occasion de recherches de mécénat au bénéfice du Palais Fesch pourront être organisés.

5) Participation aux événements nationaux

Certains événements nationaux sont devenus incontournables pour le Palais Fesch :

a) Les journées européennes du patrimoine : le musée resterait ouvert de 9h à 18h lors du 3^e week-end de septembre.

b) La nuit des musées, mai 2018 (l'édition 2017 a accueilli 373 visiteurs)

Le musée resterait ouvert de 18 heures à 23 heures. Le travail réalisé par les enfants sur nos œuvres serait particulièrement mis en avant à cette occasion.

c) La journée mondiale Alzheimer, septembre 2018

Depuis maintenant quatre ans, le Palais Fesch accueille cet évènement en collaboration avec l'association *France Alzheimer*. Des malades bénéficient ce jour là de visites guidées adaptées des collections du musée.

d) Les portes du temps : cette opération nationale, permet de faire découvrir l'art aux jeunes des quartiers « politique de la ville » en leur proposant des activités spécifiques.

e) Rendez-vous au jardin : les collections de natures mortes du musée permettent de proposer des actions à l'occasion de ce rendez-vous auquel participe la ville d'Ajaccio.

Pour l'ensemble de ces opérations, la gratuité du musée serait accordée aux visiteurs.

6) Racines de ciel

C'est depuis 2009 que *Racines de Ciel* organise chaque année à Ajaccio des rencontres littéraires, réunissant auteurs de notoriété nationale, et insulaires. Le but recherché étant de nourrir une réflexion sur le processus de création autour d'un thème fort et différent chaque année.

L'organisation de cet évènement au Palais Fesch fera cette année l'objet d'un partenariat plus abouti afin de permettre un croisement des publics.

II.1.2 Les actions « hors les murs »

La mission de service public du Palais nécessite de mettre en place des actions spécifiques afin de permettre au plus grand nombre de s'approprier les œuvres d'art du Palais Fesch.

Ces actions s'adressent avant tout à des personnes souvent issues de milieu modeste et de quartiers excentrés de la ville, mais aussi aux publics en difficultés, isolés ou en insertion. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de la *politique de la ville*.

Mais les politiques hors les murs doivent également permettre à un public empêché (personnes hospitalisées, détenus en maison d'arrêt, etc.) de pouvoir découvrir les œuvres d'art.

Les différents publics évoqués, ne pourront pas s'approprier le musée seuls. Les musées des Beaux-arts dans leur ensemble leur paraissent inaccessibles, il est donc nécessaire de créer des animations spécifiques afin d'aller les chercher.

Au travers de cours d'histoire de l'art, de visites thématiques ou d'ateliers spécifiques, organisés avec chaque partenaire, le public est progressivement amené au Palais Fesch. C'est pour cela que ces actions sont dites « hors les murs » car elles peuvent avoir lieu dans les locaux des structures partenaires mais également au musée ; elles sont organisées de manière ponctuelle ou régulières tout au long de l'année scolaire.

Ces actions sont conduites par Julie Baltzer, médiatrice titulaire d'un master II de médiation culturelle.

Pour information, 1708 visiteurs ont été accueillis par la médiatrice du Palais Fesch lors de l'année 2016-2017, soit 434 personnes supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Différents partenariats ont vu le jour, il s'agit de les poursuivre et de les amplifier.

- Services de la ville d'Ajaccio : les maisons de quartier de Saint-Jean, des Salines, de Résidence des îles, les médiathèques de Saint-Jean, des Cannes, la maison des aînés, le relais assistantes maternelles, la crèche du Parc Berthault et tout particulièrement le service de la Réussite Éducative ;
- Hôpitaux : l'hôpital Eugénie et différents services de l'hôpital Castelluccio ;
- Associations : le GRETA, le secours populaire, Corsicasida, France Alzheimer ;
- La maison d'arrêt d'Ajaccio.

Un nouveau partenariat se mettra en place avec la médiathèque des Jardins de l'empereur dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Différentes expositions d'œuvres réalisées à l'occasion des ateliers pourront avoir lieu dans l'enceinte du Palais Fesch.

La gratuité du musée est accordée aux participants à ces actions.

II.2 les actions spécifiques à destination des enfants

II.2.1 Activités pour les enfants

a) Ateliers arts plastiques

Pour l'ensemble de l'année scolaire (trois trimestres) deux ateliers d'art plastique seront proposés le mercredi après-midi.

Le premier, de 13h à 14h30, s'adresserait aux enfants scolarisés dans les classes de CP, CE1 et CE2

Le second, de 15h à 16h30, permettrait quant-à lui d'inscrire les enfants de CM1, CM2.

Le choix de ces différentes classes d'âge par atelier permettra un travail plus cohérent et plus abouti.

Le tarif de ces ateliers est de 50 euros par trimestre et par enfant.

b) Atelier théâtre

Le changement des rythmes scolaires à Ajaccio permet de proposer un atelier supplémentaire le mercredi matin. Cet atelier s'adresserait à des enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2. Il aurait pour but de créer une pièce de théâtre autour des collections du musée.

Le tarif de ces ateliers est de 50 euros par trimestre et par enfant.

c) Ateliers pour enfants aux vacances scolaires

Chaque vacance scolaire sera l'occasion de proposer des ateliers d'arts plastiques spécifiques ; ainsi par exemple la création de décors de Noël pourra être proposée aux enfants au moment des vacances de Noël.

Des stages pour le public adolescent seront proposés pendant les vacances scolaires ; ils s'appuieront d'avantage sur l'usage des nouvelles technologies et sur le graphisme.

Ces différents ateliers seraient proposés aux enfants par tranches d'âge : 4 à 6 ans, 6 à 11 ans, ou 12-16 ans. Ils pourront être proposés sous la forme d'actions intergénérationnelles (parents/grands parents-enfants) mais les enfants pourraient également être accueillis seuls.

Pour les ateliers simples le tarif est fixé à 5 euros par enfants, pour les ateliers intergénérationnels le tarif est fixé à 10 euros par famille. Pour les stages, ils seront gratuits pour les enfants venant dans le cadre d'un partenariat avec un service de la ville ; pour les autres le tarif sera de 5 euros par journée de stage.

Une exposition de fin d'année sera consacrée aux travaux réalisés par les enfants.

De plus, en partenariat avec les commerçants du cœur de Ville, le palais Fesch organise durant les trois périodes festives (Pâques, Noël et la Toussaint) des journées d'animations au sein du musée à destination du jeune public afin de leur faire découvrir à ces occasions les œuvres de la collection Fesch. Des jeux et des goodies à gagner ponctueront ces journées découvertes.

d) Visites théâtralisées

En lien avec nos œuvres, une compagnie de théâtre proposera de découvrir de manière ludique les collections du musée lors des vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps. Il est demandé aux visiteurs de s'acquitter de l'entrée du musée.

e) Spectacle de Noël

Le musée a pris l'habitude, depuis 2014, de proposer pour les plus petits un spectacle de marionnette en lien avec l'art. Ce spectacle serait joué dans la grande galerie du palais Fesch. Il est demandé aux visiteurs de s'acquitter de l'entrée du musée.

f) anniversaires au musée

Le Palais Fesch va ouvrir ses portes tous les samedis et les dimanches à partir de janvier 2018. Afin d'attirer des familles au musée lors de ses week-ends, il sera proposé de venir fêter son anniversaire au musée, accompagné d'une animatrice qui fera découvrir au travers de jeux, les collections d'œuvres d'art du Palais Fesch.

II.2.2 Accueil des scolaires au Palais Fesch

Les scolaires sont accueillis tout au long de l'année au Palais Fesch par Laurence Martini, médiatrice, titulaire d'un master II d'histoire de l'art. Pour information 3350 enfants ont été accueillis par la médiatrice du Palais Fesch soit 1890 enfants supplémentaires sont venus avec leur enseignant lors de l'année scolaire 2016-2017.

a) Visites des collections

Une médiatrice spécialisée pourra proposer des visites guidées, générales ou thématiques, ainsi que des ateliers.

Par ailleurs, les enseignants peuvent également effectuer des visites du musée avec leurs élèves ; s'ils assurent ces visites seuls.

La gratuité est accordée aux élèves et à leurs enseignants.

b) Outils pédagogiques

Des outils pédagogiques sont créés régulièrement afin d'aider les enseignants, ou tout autre partenaire, à faire comprendre et découvrir nos collections : mallettes pédagogiques, parcours pédagogiques, fiches d'œuvre, jeux.

De nouveaux outils sont proposés à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2017 et disponibles en ligne sur le site internet du Palais Fesch.

c) Formation des enseignants

Des formations seront proposées, de manière régulière, et en lien avec les services décentralisés de l'Éducation Nationale, sur les collections du musée Fesch. Le but étant d'inciter les enseignants à emmener les élèves, en leur montrant les possibilités offertes par le musée Fesch, notamment en lien avec leurs programmes scolaires. La volonté des deux parties étant de rendre l'enseignant suffisamment autonome pour qu'il puisse effectuer les visites seuls avec sa classe.

Des formations supplémentaires, sur les collections de peinture corse, seront mises en place en lien avec le plan pluriannuel de formation des enseignants en langue et culture corse.

d) Projets spécifiques

Certains projets spécifiques sont organisés avec des établissements scolaires ; ils font l'objet d'un partenariat qui conduit les élèves à venir plusieurs fois au musée Fesch et à produire un projet pédagogique particulier.

Pour l'année 2017-2018, il est déjà possible d'annoncer un nouveau partenariat avec l'école élémentaire des Jardins de l'empereur qui conduira les élèves d'une classe à participer à l'opération nationale « dis-moi, dix mots » et le renouvellement du partenariat « mediterr'arts » avec le collège Padule.

Dans le cadre de ces partenariats spécifiques, la gratuité est accordée aux visites scolaires.

II.2.3 Les supports de médiation culturelle

Les supports de médiation culturelle (guides d'aide à la visite, plans du Palais, livrets, dépliants, pochettes presse, fiches presse, affiches tout format, bannières, etc.) sont les liens les plus directs entre les différents publics et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts. Ils permettent, d'une part, de communiquer auprès du plus grand nombre (affichages, flyers, dépliants, etc.) et, d'autre part, d'acquérir les outils de connaissance indispensables à la bonne découverte, compréhension et appropriation du lieu. Ces supports peuvent aussi prendre la forme d'objets dérivés tels que les cartes postales, petits cahiers, et dans ce cas permettre l'encaissement de recettes supplémentaires significatives.

II.2.4 Les publications pédagogiques

Supports d'aide à la visite général et/ou thématique

Création de supports d'aide à la visite gratuit, comprenant un petit jeu de piste permettant aux enfants de créer leur parcours de visite du Palais tout en s'amusant.

Ces petits supports seront complétés par d'autres supports thématiques, notamment sur les thèmes de la mythologie, Saint-Jérôme, la peinture des primitifs et de la renaissance, l'histoire de Noël. Un livret jeu autour de Napoléon sera créé (jeu de piste dans les salles).

Budget prévisionnel en annexe

Considérant que la programmation de médiation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public, elle est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir des différentes typologies de public.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation Culturelle : 110 000 €

Participation part Ville : 64 200 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 45 800 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation culturelle tant en numéraire qu'en nature ;

De dire que le budget relatif à cette programmation culturelle joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine, livre IV, titre IV et V, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2018,

Considérant que la programmation de médiation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'exposition et le catalogue énoncés et le plan de financement ci dessous ;

Programmation Culturelle : 110 000 €

Participation part Ville : 64 200 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 45 800 €

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation ;

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

DIT

que le budget relatif à cette programmation joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

